

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2025**

Délibération n° 2025-04-47

Date de la convocation : 21 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 4

Votes : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-sept juin deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, EBOLI laure, LESCANNE Etienne.

Procurations :

TEYSSIER Michel, procuration à CHAVANA Jean-Luc

CROZET Hélène, procuration à MANDON Geneviève

RAYMOND Jonathan, procuration à SEUX Christian

ORIOU Jessica, procuration à MERLE Evelyne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250627-2025-04-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Absent excusé : LAROIX Laurence, MASSARDIER Alexandre

Secrétaire :

EBOLI Laure

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SIGNÉE ENTRE LA RÉGION ET LE PARC DU PILAT POUR DES TRAVAUX SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (EP)

Monsieur le maire expose que dans le cadre de la démarche « Un éclairage raisonné pour un Parc étoilé » pour l'amélioration de la qualité du ciel nocturne, la préservation de la biodiversité et la réalisation d'économies d'énergie dans le Parc naturel régional du Pilat, la commune souhaite réaliser des travaux d'amélioration de son éclairage.

A noter que la Compétence Eclairage public est déléguée au SIEL. Le projet de travaux d'éclairage public (EP) consiste à remplacer des lanternes Comète par des leds rue du Feuillage et rue Jean Meunier, moins énergivore et de couleur adaptée aux enjeux biodiversité du Parc du Pilat.

Les travaux seraient portés par le SIEL :

Montant total des travaux HT : 19 027 €

Reste à charge pour la commune : 15 412 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE ces travaux d'éclairage public de remplacement des lanternes Comète par des leds rue du Feuillage et rue Jean Meunier ;

- APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune qui s'élève à 15 412 € ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la future convention entre le Parc naturel régional du Pilat et la Région Auvergne Rhône-Alpes, et ce à hauteur de 50 % du reste à charge (*et d'un montant maximal de 15 000 €*) ;

- APPROUVE le plan de financement suivant :

Coût des travaux : 15 412 € HT (*montant qui reste à charge de la commune*)

Subvention régionale « un éclairage raisonné pour un Parc étoilé » : 5 916 €

Autofinancement de la commune : 9 496 €

- AUTORISE Monsieur le maire à signer les pièces à venir.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFEAUX, le 27 juin 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX

La secrétaire de séance
Laure EBOLI

